

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 21 juin 2006 portant agrément de la Société nationale de sauvetage en mer

NOR : EQU0601339A

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-531 du 2 mai 1988 portant organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer, notamment son article 13 ;

Vu la demande présentée par le président de l'association dite « Société nationale de sauvetage en mer » le 31 mai 2006 ;

Sur la proposition du directeur des affaires maritimes,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'association reconnue d'utilité publique dite « Société nationale de sauvetage en mer » est agréée en qualité d'organisme de secours et de sauvetage en mer.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 2006.

DOMINIQUE PERBEN